

# Macro-con va-t-il remplacer la Marseillaise par l'Hymne à la joie ? En Marche vers le coup d'Etat ?

écrit par Christine Tasin | 27 octobre 2017

Le 19 octobre, avant un sommet européen, Emmanuel Macron a entamé la démarche pour que la France reconnaisse les symboles européens. Le président a voulu « réaffirmer l'attachement de la France au drapeau et à l'hymne européen. »

*Au nom de la France qui retrouve sa place au cœur d'une Europe plus forte, j'ai confirmé l'attachement de la France aux symboles européens.*

– Emmanuel Macron (@EmmanuelMacron) [20 octobre 2017](#)

**Le drapeau européen est partout chez nous et Macron aurait besoin de le « reconnaître » ?**

C'est la foire d'empoigne, ou plus exactement, le bazar partout, une fois de plus.

Macron confirme qu'il ( il se prend pour la France et croit pouvoir décider d'elle comme l'a fait Pétain pendant les années noires de l'occupation ) est attaché au drapeau européen, à son hymne... On le savait déjà, non ? Et il y a beau temps que le drapeau européen figure, hélas, sur nos monuments publics.

Marine Le Pen, elle, traduit cette reconnaissance par le Remplacement de nos hymnes et drapeau nationaux par ceux de l'Europe. Elle lance même une pétition.

<http://www.frontnational.com/la-france-jy-crois-je-defends-mon-drapeau/>

L'heure est grave, non ?

Pourtant, c'est le silence partout à propos de cette affaire.

Seul 20 minutes, qui s'enorgueillit de lutter contre les « fake news » (peuvent pas parler français en plus ? ) en partenariat avec Facebook dément :

<http://www.20minutes.fr/politique/2157943-20171026-non-drapeau-europeen-va-remplacer-drapeau-francais>

Alors quoi ? Le plus grand parti d'opposition s'émeut, au point de lancer une pétition, et il n'y aurait pas la moindre étincelle susceptible de mettre le feu au lac ?

Certes, les explications de l'Élysée et de 20 Minutes semblent rassurantes :

Cette démarche du président signifie-t-elle que le drapeau aux douze étoiles sur fond bleu va supplanter les couleurs tricolores ? Non, explique l'Élysée : « C'est un geste avant tout symbolique et politique. La France confirme ainsi son attachement aux symboles européens, non seulement le drapeau mais aussi l'hymne ou la journée de l'Europe (célébrée le 9 mai). » La France rejoindra ainsi les 16 pays qui les reconnaissent déjà, depuis la signature [d'une déclaration annexe au traité de Lisbonne](#) signée en 2007.

« **Symbole de l'appartenance à l'UE** »

Avec cette déclaration, ces pays déclarent que « le drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, l'hymne tiré de *L'Ode à la joie* de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise « Unie dans la diversité », l'euro en tant que monnaie de l'Union européenne et la Journée de l'Europe le 9 mai continueront d'être, pour eux, les symboles de l'appartenance commune des citoyens à l'Union européenne et de leur lien avec celle-ci. » Cette déclaration n'impose nullement la substitution ou l'ajout des symboles européens aux symboles nationaux.

Un mot tout de même fait tilt :

« impose ». *Cette déclaration n'impose nullement la substitution ou l'ajout des symboles européens aux symboles nationaux.*

Si elle ne l'impose pas, elle ne l'interdit pas...

Et, connaissant Macro-con, son amour immodéré de l'Europe (« Emmanuel Macron a, à plusieurs reprises, manifesté son attachement à l'Europe : [il avait fait jouer](#) *L'Ode à la joie* le soir de son élection et il [a posé](#) avec les drapeaux européen et français pour son portrait officiel. Il succédait

*ainsi à François Hollande et Nicolas Sarkozy qui avaient aussi fait le choix de poser avec les couleurs européennes et françaises ») et sa détestation de la France, tout est possible.*

Certes, la loi, en l'état actuel, l'interdit :

Le drapeau bleu blanc rouge est reconnu comme symbole de la République [par l'article 2](#) de la Constitution.

Les écoles font exception : en plus de la devise de la République, les deux drapeaux doivent être apposés sur leur façade. [Cette disposition](#) de la loi Peillon a été votée en 2013.

Certes, une loi pourrait abolir ce qu'une autre loi a décidé ( cette infâme loi Peillon de 2013 par exemple ), mais la Constitution ne saurait être changée, sauf... si une révision de la Constitution, voire même une autre Constitution était votée à Marseille par le Parlement.

Or, il est évident que Macro-con, dans son délire mégalomane, ne peut se satisfaire d'un seul quinquennat, ne peut se satisfaire d'être gênée aux entournures par la Constitution de 1958, qu'il veut donner le droit de vote aux étrangers, détricoter la France pour entrer dans l'Europe des régions... Il a une majorité confortable à l'Assemblée nationale, pas au Sénat, mais les amis de ses amis sont ses amis, n'est-ce-pas ? Il va donc, inévitablement, faire le maximum pour rallier à lui les Sénateurs pour casser ce qui reste de souveraineté et d'indépendance à la France.

On peut donc penser que l'analyse de Marine Le Pen et sa pétition ne sont pas saugrenues, hélas. Macron est bien en train de préparer l'impensable, il a « enclenché » le processus lui permettant de nous faire disparaître en tant que nation libre et indépendante.

Oui, Macron est sans doute en train de préparer la disparition totale des emblèmes de notre pays et de notre pays lui-même. C'est la marche de l'histoire puisqu'il a été élu, avec son amour immodéré de l'Europe, de la mondialisation, de l'anglais, et sa haine de la France et des Français.

